



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Benoît BORDAT	M. Michel ROTGER
M. Pierre PRIBETICH	M. Christophe BERTHIER	M. François NOWOTNY
M. Jean ESMONIN	M. Philippe DELVALEE	Mme Christine MASSU
Mme Colette POPARD	M. Georges MAGLICA	M. Michel FORQUET
M. Rémi DETANG	Mme Anne DILLENSEGER	M. Claude PICARD
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. José ALMEIDA	Mme Nelly METGE	M. Nicolas BOURNY
M. Jean-François DODET	Mlle Christine MARTIN	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. François DESEILLE	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Philippe GUYARD
M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Alain MARCHAND	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Michel JULIEN	M. Mohammed IZIMER	Mme Françoise EHRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMENT
M. Gérard DUPIRE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	Mme Geneviève BILLAUT
Mme Catherine HERVIEU	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Murat BAYAM
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Jean-Yves PIAN	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	Mlle Stéphanie MODDE	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Philippe CARBONNEL	M. Norbert CHEVIGNY
M. Yves BERTELOOT	M. Alain LINGER	M. Christian PARIS
M. Patrick MOREAU	M. Pierre LAMBOROT	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Louis LAURENT	
M. André GERVAIS	M. Roland PONSAA	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPIS	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Christian PARIS
M. Didier MARTIN	M. Jean-François GONDELLIER pouvoir à M. Philippe GUYARD
Mlle Nathalie KOENDERS	M. François-André ALLAERT pouvoir à Mlle Christine MARTIN
Mme Hélène ROY	M. Dominique GRIMPRET pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT
Mme Myriam BERNARD	M. Alain MILLOT pouvoir à Mme Colette POPARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Joël MEKHANTAR pouvoir à M. Gérard DUPIRE
M. Rémi DELATTE	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Fadoua LALOUCH pouvoir à M. Roland PONSAA
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-François DODET
	Mme Claude DARCIAUX pouvoir à M. José ALMEIDA
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à Mme Françoise EHRE.

OBJET : CULTURE ET SPORTS

Réalisation d'un "Pôle Sportif Europa" Chenôve - Demande de Déclaration d'Utilité Publique (DUP)

L'évolution et le développement de la pratique du football à l'échelle de l'Agglomération Dijonnaise nécessite l'adaptation des installations existantes, qui ne permettent plus de répondre, compte tenu de leur conception et de leur ancienneté, aux besoins des utilisateurs.

Ainsi le club de football de Dijon Côte d'Or souhaite qu'un pôle sportif destiné à accueillir au total près de 85 joueurs soit construit sur l'agglomération dijonnaise afin de développer une stratégie de sélection et de formation adaptée à l'évolution du football professionnel. Stratégie de sélection que le club dijonnais souhaite ancrer sur le bassin de l'agglomération dijonnaise et étendre en Côte d'Or, voire en Bourgogne.

Ce pôle pourra également répondre aux besoins d'autres clubs locaux par la mutualisation des espaces immobiliers.

A ce jour, la Bourgogne compte deux centres de formation agréés : celui de l'AJ Auxerre Football Club et celui du Football Club Gueugnonnais. A Dijon, le club évoluant en Ligue 2 depuis 4 années consécutives peut prétendre à ouvrir son centre conformément aux dispositions de la Charte du football professionnel.

Il est donc proposé que l'agglomération se dote d'un pôle sportif qualitatif, comprenant dans un lieu unique, un centre de formation et d'entraînement destiné aux jeunes sportifs et un centre d'entraînement destiné à l'équipe professionnelle de football.

Ce futur pôle sportif sera constitué d'entités fonctionnelles distinctes dédiées aux jeunes et aux professionnels, ainsi que d'unités bâties et d'équipements communs, qui comprendront des installations ouvertes au public.

Il est proposé d'implanter cet équipement au Sud-Est du territoire de la Ville de Chenôve, sur la partie Nord du secteur "Europa", qui dispose de terrains non aménagés, voués à accueillir un tel équipement collectif. Ces terrains sont classés en zone AUE au plan local d'urbanisme, destinée au développement et à l'accueil d'équipements d'intérêt collectif et d'activités de services.

Il est précisé que ce projet répond également aux objectifs de protection de la ressource en eau et à son amélioration qualitative. Ainsi, toutes les mesures seront prises pour protéger la régénération de la nappe phréatique, notamment en interdisant le recours à tout produit chimique, en préservant la couverture argileuse, en permettant, sous conditions, l'infiltration des eaux pluviales.

La réalisation de ce projet nécessite une emprise totale d'environ 13 ha, dont 2 ha sont déjà la propriété de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise. Sa mise en oeuvre impose d'achever préalablement la maîtrise foncière.

C'est pourquoi, il est proposé de solliciter de Monsieur le Préfet de la Côte d'Or une Déclaration d'Utilité Publique (DUP). Il est également proposé de solliciter l'ouverture d'une enquête parcellaire.

Le coût de la maîtrise foncière restant à réaliser peut être évalué à environ 925 000 €, toutes indemnités comprises, conforme à l'évaluation de France Domaine. Les biens concernés sont des parcelles de terrain, en nature de terre agricole ou de friches. Quelques jardins sont également implantés sur ce site.

Le coût des travaux est estimé à environ 20,7 millions € hors taxes. L'opération comprend 3 tranches :

- Tranche 1 : Réalisation des travaux de génie civil, des équipements sportifs de base tant pour le centre de formation que pour le centre d'entraînement professionnel et d'un bâtiment modulaire de 1 500 m².
- Tranche 2 : Extension du bâtiment modulaire de 1 500 m².
- Tranche 3 : Réalisation des équipements sportifs complémentaires : terrain synthétique couvert, terrain de compétition avec tribunes et vestiaires.

Afin de contribuer aux objectifs fixés par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise en terme de développement durable, cette opération devra être conçue en intégrant l'utilisation d'énergies renouvelables et en optimisant les prélèvements sur les ressources en eau. La conception des bâtiments intégrera une recherche architecturale bioclimatique.

Vu l'avis du Bureau,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de procéder** à l'acquisition des terrains concernés par le projet de réalisation d'un pôle sportif situé sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve, sur une emprise foncière totale d'environ 13 ha, dont 2 ha ont déjà été acquis par la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, au besoin par voie d'expropriation ;
- **de solliciter** de M. le Préfet de la Côte d'Or la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) du projet de réalisation d'un pôle sportif sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve au profit de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tel que ce projet est présenté dans le dossier ci-annexé ;
- **de solliciter** de M. le Préfet l'ouverture d'une enquête parcellaire relative au projet d'un pôle sportif sur la partie Nord du secteur « Europa » à Chenôve, conformément au dossier ci-annexé ;
- **de dire** que le montant total de la dépense est estimé à la somme de 21,6 M € hors taxes, soit un montant de 925 000 € correspondant au coût du foncier et un montant de 20,7 M € hors taxes correspondant au coût des travaux ;
- **d'autoriser** M. le Président à signer, au nom de la Communauté de l'Agglomération Dijonnaise, tous actes judiciaires, administratifs ou notariés, liés à l'expropriation ou aux accords amiables.
- **d'autoriser** M. le Président à solliciter toutes subventions, participations et co-financements possibles.

Pour extrait conforme,
Le Président
Pour le Président

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 1 JUIL., 2008



Publié le - 1 JUIL. 2008
Déposé en Préfecture le